

Avis Public



ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le conseil d'arrondissement d'Anjou, lors de sa séance du 5 mars 2013, a adopté le règlement RCA 93, autorisant un emprunt de 224 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement de parcs de l'arrondissement d'Anjou. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Transport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en date du 28 mars 2013. Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Donné à Montréal, arrondissement d'Anjou,
le 9 avril 2013.

Marie-Thérèse Stephen
Directrice des Affaires publiques et du Greffe
Secrétaire d'arrondissement